



## DÉCISION

N° : 2023-230

Exécutoire le : 23 JAN. 2024

Publiée/Notifiée le : 12 JAN. 2024

Visée le : 23 JAN. 2024

### MARCHES PUBLICS Marché subséquent n°20-03-03

#### Mise en place d'un système de production d'eaux usées traitées – STEP Aix les Bains Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée dans le cadre de l'accord cadre n°20/03 relatif à la faisabilité et la conduite d'opération du programme « STEP Bourget/Aix les Bains 2040 »

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°20-03-03 relatif à la faisabilité et conduite d'opération étude multisites implantation STEP pour une durée de 8 mois pour un montant de 69 765 € HT.  
Le titulaire retenu pour ce marché est le cabinet Marc Merlin domiciliée 10 avenue Zanaroli 74600 Annecy

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Cabinet Marc Merlin

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement par Yves MERCIER  
le 11/01/2024 09:28:44



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2023-230 : Marché 20/03/03 - Etude - mise en place d'un système de production d'eaux usées traitées - STEP Aix les Bains- attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/01/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/01/2024

---

**Numéro de l'acte :** dec591 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240111-dec591-AI

---

**Date de décision :** 11/01/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA